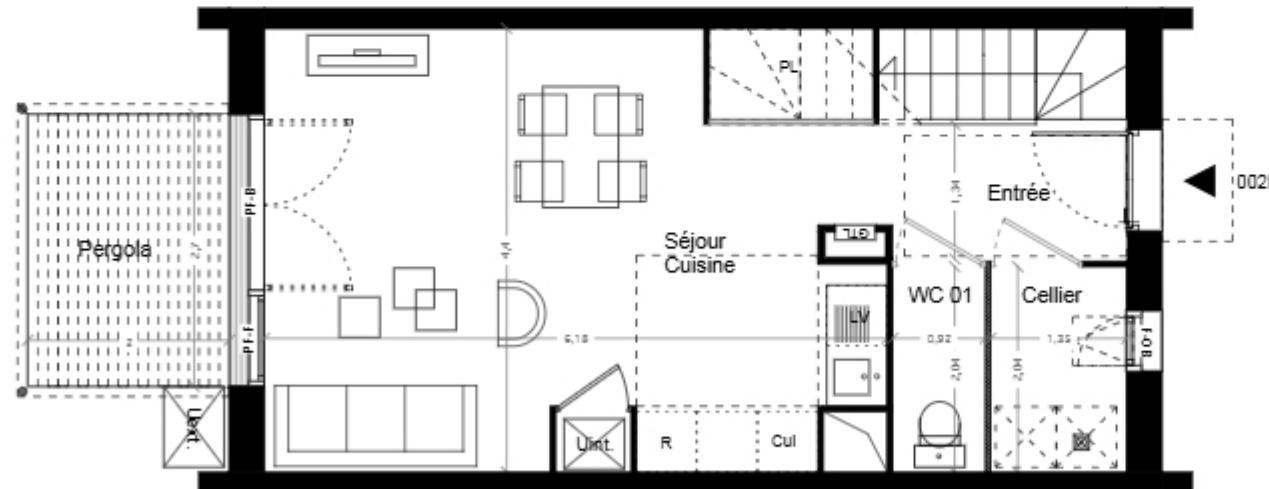




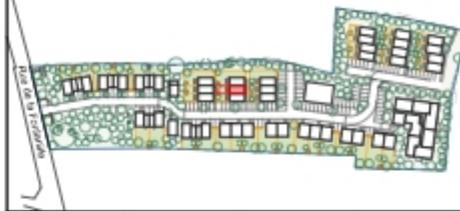
Plan de l'étage



Plan du rez-de-chaussée

**DOMAINE
DE FONTANILLE**

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN



RDC/R+1 002E T3

Surface habitable	
Entrée	3,4
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	4,8
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Chambre 1	11,8
Chambre 2	10,3
Sas	5,0

Total surface habitable 67,0

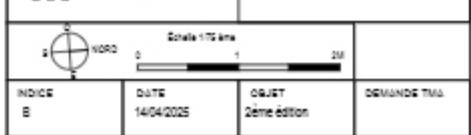
Surface annexe	
Pergola	5,4
Jardin (pergola comprise)	35,6
Total surface annexe	41,0

LÉGENDE

	gaine technique
	classe améliorée
	classe supérieure
	classe élite
	classe compétition



Nous : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportées aux plans. Une différence de 2% sur les surfaces et les cotés sera considérée comme normale tolérance d'exécution. Dans les colonnes, les indications telles que 1/16, 1/8, R, etc... sont négligeables pour définir l'emplacement des éléments eux-mêmes, pour définir la position, la forme ou la taille, une précision de 1/4 est suffisante. La fourniture de l'électroménager, et du mobilier n'est pas prévue dans la prestation due.

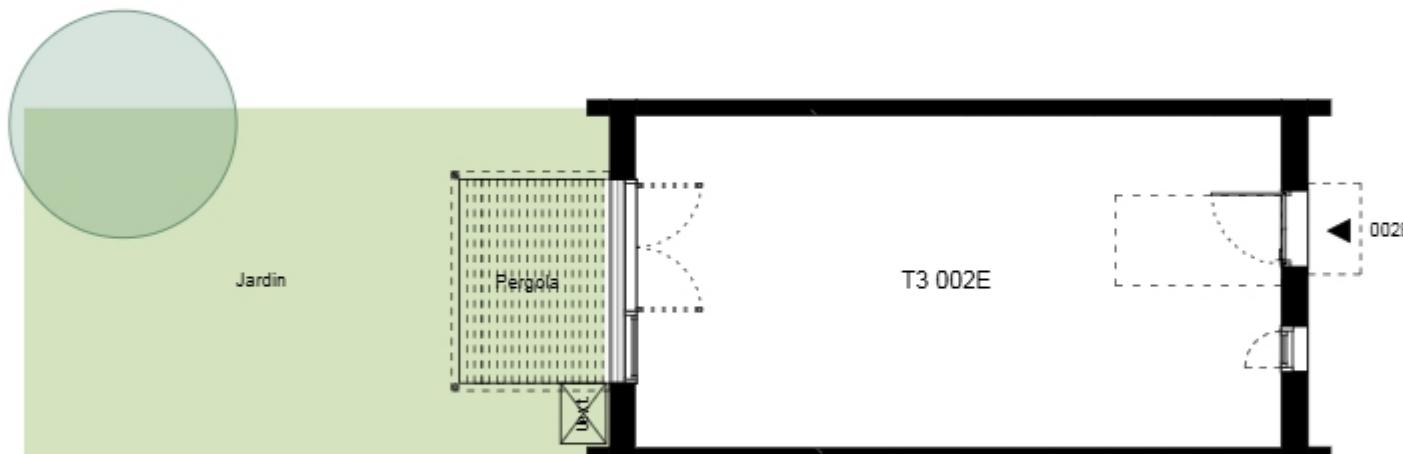


DOMAINE
DE FONTANILLE
13 Rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN



RDC 002E T3



Plan du rez-de-chaussée

Surface habitable	
Entrée	3,4
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	4,8
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Chambre 1	11,8
Chambre 2	10,3
Sas	5,0

Total surface habitable 67,0

Surface annexe	
Pergola	5,4
Jardin (pergola comprise)	35,6
Total surface annexe	41,0

LÉGENDE

F	fenêtre
G	garage
GR	escalier
GS	escalier barrière
GP	garde-corps
GR	garde-corps fixe
GV	garde-corps démontable
GS	garde-corps
PL	placard
LL	lave-linge
LY	lave-vaisselle
CU	coupure ou plaque de coulisseau
R	réfrigérateur
RE	réfrigérateur coulissant
GTL	tableau électrique
GR	garde technique
GR	clôture amovible
GR	accessibilité PMR

Note : Ces modifications mineures ou des aménagements de détail, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportées aux plans. Une différence de 2% sur les surfaces entre les cotés sera considérée comme admissible (tolérance d'évaluation). Dans ce cas, les indications relatives aux LL, LY, R, etc... sont représentées pour définir l'emplacement des annexes autorisées, eau potable, électricité, La fourniture de l'électroménager et du mobilier n'est pas prévue dans la garantie du plan.



INDICE B	DATE 14/04/2005	OBJET 2ème édition	DEMANDÉ TMA